



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 14 novembre 2020 à 10 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Date de convocation : 6 novembre 2020

Étaient présents : *Jean-Claude DURAND, Eliette BARDY, Marc MADERN, Anne-Lise GILBERT, Sophie CHAUDESAIGUES, Didier CORBIERE, Christine DENIS, Hervé POUMAYROL, Nathalie VIALA, MONFORT Elisabeth, Catherine LEROY, Alexandre DESOUCHES, Kévin PAGES.*

Absentes excusées : Catherine BERTRAND qui a donné procuration à Anne-Lise GILBERT.

Mme Anne-Lise GILBERT a été nommée secrétaire de séance.

FERMETURE DU RESTAURANT :

M. Le Maire informe le Conseil du départ de M. Christian GROHENS, locataire du restaurant dont les murs appartiennent à la mairie. Il nous a fait savoir par courrier recommandé avec AR, reçu le 15 octobre 2020, qu'il libérait le restaurant. La remise des clés et l'état des lieux ont été réalisés le 22/10/2020.

Le Conseil accepte de lui acheter le matériel, pour un montant de 4000 Euros en compensation du règlement d'une partie de sa dette (loyers impayés).

Demande d'achat de patus au hameau du Colombié :

M. MAFFRE fait part au Conseil d'une demande d'achat de 20 m² environ situé sur le patus au hameau du Colombié par M. Sylvain GABRIEL

Etant donné qu'il n'y a pas de commission syndicale créée, pour vendre ce terrain qui appartient au Patus du hameau du Colombié, il est nécessaire de consulter les électeurs de la section et avoir leur consentement à la majorité.

Le Conseil Municipal, fixe le prix à 1 Euro le m², et précise que les frais d'acte, de géomètre ou tout autre frais afférent à ce dossier seront à la charge de M. Sylvain GABRIEL.

Demande de régularisation de Mme VALETTE Josette

Propriétaire d'une maison d'habitation à Faydel, un appentis d'une vingtaine de m² a été construit sur le domaine public, attenant à son habitation. Elle demande à acheter l'emprise de cette construction afin de régulariser la situation qui n'est pas de son fait.

Le Conseil donne son accord pour considérer cette partie de voie pour un délaissé de voirie et propose de fixer le prix de vente à 1 Euro le m², d'en informer les habitants du hameau de Faydel Charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la vente et demande à ce que Mme Josette VALETTE soit informée que les frais de géomètre, de notaire et tout autre dépense seront à sa charge.

Demande d'achat de terrain de Mme Muriel MAFFRE :

M. MAFFRE fait part d'un courrier de Mme Muriel MAFFRE qui fait part de son projet d'achat de la maison de M. MAFFRE Edouard, située au Suc.

L'achat de cette maison est conditionné par la possibilité de créer une terrasse sur le devant de la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour vendre une partie de la parcelle AC 180, à 1 Euro le m², qui sera délimitée en accord avec la mairie, sachant qu'il y a beaucoup de rocher. Tous les frais afférents à cette demande seront à la charge du demandeur.

DEMANDE DE LOCATION A L'ANCIEN CAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location d'un local situé dans l'ancien CAT par M. Dominique PRIOU. Il s'agit d'une pièce de 40 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de proposer la location à M. PRIOU au tarif de 50 € mensuel. S'il y a accord, le Conseil Municipal charge M. le Maire d'établir le bail de location, et précise qu'un compteur électrique divisionnaire est à prévoir.

M. le Maire précise par ailleurs que la convention de location précaire avec M. Vincent NAERT arrive à échéance le 31 mars 2021 et qu'il va falloir la revoir avec ce dernier.

RESILIATION LOCATION TERRAIN DIT DE PLANQUEMOULINES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune loue aux conjoints FABRE Mireille, la moitié de l'ancien terrain de camping, dit « terrain de Planquemoulines », au tarif de 150 Euros par an. Il n'y a pas de bail mais une simple délibération.

Il apparaît que ce terrain n'est plus utilisé, ni pour du bi-cross, ni par l'association de Vincent BARDOU pour du moto cross ni par aucune autre association.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'abandonner la location de ce terrain.

PERSONNEL COMMUNAL

MISE A TEMPS PLEIN D'UN AGENT ET TITULARISATION D'UN AGENT

M. Le Maire fait part au Conseil du départ à la retraite d'un des 2 agents faisant fonction d'ATSEM. Pour son remplacement, après étude des différents emplois du temps des agents :

Le maire propose le passage à plein temps du poste de l'ATSEM à compter du 1^{er} janvier 2021 et le contrat en CDD de l'adjoint technique arrivant à échéance au 31 décembre 2020, M. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2021.

MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Proposée par l'ancienne municipalité, une prime exceptionnelle COVID est attribuée aux agents n'ayant pas été confinés et qui ont travaillé en continu pour assurer le service.

Propositions adoptées.

CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DE BRASSAC :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'administrés qui souhaitent adhérer à l'Espace culturel de la Marquise à Brassac leur permettre de bénéficier d'un tarif préférentiel pour emprunter des livres et des jeux à la Médiathèque.

Une convention doit être signée avec la commune de Brassac et une cotisation de 1 Euro par habitant, et par an réglée par la commune de Viane. Soit avec la population légale connue à ce jour, 574 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention.

CONVENTION MEDIA TARN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que « Média-Tarn » coordonne les actions de "Ecole et Cinéma" qui permet aux enfants de l'école primaire de Viane d'assister à 3 séances de cinéma par an, dans la salle polyvalente.

Les communes paient 1 euro par enfant et par séance de cinéma proposé à l'école. Reste 1.50 Euros pour l'école, répartis entre FLEP et parents.

EN parallèle, l'association Media-Tarn demande une participation de 1.50 Euros par enfant du primaire, soit 34 élèves, par an pour les frais de gestion et d'organisation de ces séances de cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à signer la convention avec Media-Tarn pour la contribution financière.

PROPOSITION PAR L'ONF DE COUPES DE BOIS :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de l'ONF.

POSE DE 3 PANNEAUX D'ENTREE DE COMMUNE EN OCCITAN EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU TARN

Le Conseil Municipal de Viane, après en avoir délibéré, va demander le financement à 80 % du coût de 3 panneaux d'entrée d'agglomération en occitan. La pose des panneaux susnommées par les services routiers du Département.

La municipalité de VIANE confirme que le nom de la commune en occitan est : **Viana Pèirasegada**

DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire fait part au Conseil que l'achat d'un nouveau camion est impératif. Des décisions modificatives Budgétaires vont être faites en ce sens. Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire a fait un compte rendu des questions débattues à la Communauté des Communes.

Nomination du référent communal des personnes vulnérables : A la demande de la Préfecture, il convient de nommer un référent communal des personnes vulnérables dont un listing a été réalisé, suite à des événements exceptionnels (canicule, covid....) afin que la commune puisse réagir rapidement. Mme Nathalie VIALA accepte cette fonction.

Le traditionnel repas des aînés ne pouvant avoir lieu cette année en raison des mesures du COVID, M. le Maire propose qu'un petit colis soit offert aux personnes de plus de 65 ans.